

Le 19 juin 2025

Le très honorable Mark Carney, C. P., député, premier ministre du Canada

L'honorable Pierre Poilievre, chef du Parti conservateur du Canada

Yves-Francois Blanchet, chef du Bloc Québécois

Don Davies, chef intérimaire du Nouveau Parti démocratique du Canada

Elizabeth May, chef du Parti vert du Canada

L'honorable Steven MacKinnon, leader du gouvernement à la Chambre des communes

L'honorable Andrew Scheer, leader à la Chambre de l'opposition officielle

Christine Normandin, leader à la Chambre du Bloc Québécois

L'honorable Dominic Leblanc, président du Conseil privé du Roi pour le Canada, ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne

L'honorable Chrystia Freeland, ministre des Transports et du Commerce intérieur

Membres du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, du Comité plénier de la Chambre des communes et du Sénat du Canada

Objet : Le projet de loi C-5 compromet la santé des enfants et des autres personnes vulnérables, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

Monsieur le Premier ministre, Madame et Monsieur les Ministres, Madame et Messieurs les Chefs de partis, Mesdames et Messieurs les Sénateur·rice·s, Mesdames et Messieurs les Chefs parlementaires et autres Député·e·s,

Nous vous écrivons aujourd'hui, car nous craignons fortement que le projet de loi C-5, *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada*, compromette la santé humaine, l'intégrité environnementale et les droits autochtones s'il n'est pas substantiellement amendé.

La proposition d'accélérer l'approbation de projets majeurs, dont ceux visant la production de combustibles fossiles, sans supervision adéquate va à l'encontre des lois fédérales actuellement en vigueur, telles que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Qui plus est, elle accroît les risques que les personnes vulnérables, y compris les enfants et les membres des peuples autochtones, développent des problèmes de santé.

Le PCSEE est notamment préoccupé par le fait que le gouvernement fédéral considère que la production de sources d'énergie conventionnelles (pétrole et gaz) fait partie des « projets d'intérêt national »¹ pouvant aller de l'avant sans être soumis à une évaluation adéquate de leurs effets potentiels sur la santé humaine et environnementale. Bien que l'annonce du gouvernement suggère que la mesure dans laquelle un projet

¹ Gouvernement du Canada. 6 juin 2025. *Unité de l'économie canadienne : Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada*. <https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/nouvelles/2025/06/unite-de-leconomie-canadienne-loi-edictant-la-loi-sur-le-libre-échange-et-la-mobilité-de-la-main-duvre-au-canada-et-la-loi-visant-a-bâtir-le-canada.html>.

peut « contribuer à la croissance propre et à l'atteinte des objectifs du Canada en ce qui a trait aux changements climatiques » est l'un des critères permettant de déterminer s'il est d'intérêt national, nous craignons que l'approbation conditionnelle de projets désignés comme étant d'intérêt national mène à leur mise en œuvre sans que ceux-ci soient préalablement soumis à une évaluation de leurs effets sur la santé humaine et l'environnement. La production de combustibles fossiles est en contradiction flagrante avec le développement propre.

L'approche du gouvernement va à l'encontre de son engagement de fonder ses décisions sur des données scientifiques et probantes, et de mener des consultations publiques et transparentes. En « [faisant] en sorte que le processus d'examen fédéral ne vise plus à déterminer s'il faut ou non construire ces projets, mais plutôt à déterminer la meilleure façon de les faire avancer »², cette approche risque d'exempter les projets potentiellement dangereux des lois en matière de santé et d'environnement. Bien que le projet de loi indique que les communautés autochtones affectées, les provinces et les territoires seront consultés avant qu'un projet soit désigné comme étant d'intérêt national, il ne mentionne aucune exigence relative à la consultation de la population ou aux examens publics.

L'annonce du gouvernement suggère en outre que la mesure dans laquelle un projet peut « promouvoir les intérêts des peuples autochtones » serait prise en compte afin de déterminer s'il est d'intérêt national, et que « les peuples autochtones seraient consultés afin de déterminer les mesures d'atténuation et d'adaptation appropriées ». Toutefois, le projet de loi omet d'aborder la question du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones.

Tout comme la Dr Melissa Lem, présidente de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME), qui est l'une des organisations partenaires du PCSEE, nous sommes d'avis que « cette loi pourrait faire accélérer l'approbation de projets relatifs aux combustibles fossiles au moment même où les incendies forestiers et les événements météorologiques extrêmes menacent les communautés canadiennes. Toute loi qui prétend servir l'intérêt national doit donner la priorité à la santé des Canadien·ne·s, en garantissant la tenue d'évaluations environnementales rigoureuses et en respectant les droits autochtones, plutôt qu'en accélérant la mise en œuvre de projets qui vont contribuer à la pollution climatique »³.

Nous appuyons les recommandations de l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE), une autre organisation fondatrice et partenaire du PCSEE, selon laquelle le « projet de loi C-5 devrait être retiré et attentivement reconsidéré en tenant compte de l'avis de la population et des Autochtones »⁴. Il est impératif que le projet de loi C-5 soit révisé de sorte que le processus visant à déterminer si un projet de loi est d'intérêt national soit transparent et fondé sur des données scientifiques et d'autres formes d'expertises au service de la santé, de la viabilité et de la durabilité à long terme de nos communautés et de notre pays.

Notre société fait simultanément face à de multiples crises — les changements climatiques; les risques croissants pour la santé associés aux produits chimiques toxiques, aux plastiques et aux autres formes de pollutions; l'injustice environnementale; et la menace imminente d'instabilité économique —, chacune de celles-ci mettant en péril le bien-être des enfants au Canada. En ce moment critique de notre histoire, nous

² Gouvernement du Canada. 6 juin 2025. *Unité de l'économie canadienne : Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada*. <https://www.canada.ca/fr/affaires-intergouvernementales/nouvelles/2025/06/unite-de-leconomie-canadienne-loi-edictant-la-loi-sur-le-libre-échange-et-la-mobilité-de-la-main-duvre-au-canada-et-la-loi-visant-a-batir-le-canada.html>.

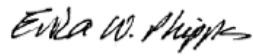
³ Réseau action climat Canada. 6 juin 2025. *Le projet de loi C-5 met en péril le processus démocratique, la protection de l'environnement et les droits des Autochtones : réaction du Réseau action climat Canada*. <https://climateactionnetwork.ca/fr/le-projet-de-loi-c-5-met-en-peril-le-processus-democratique-la-protection-de-lenvironnement-et-les-droits-des-autochtones-reaction-du-reseau-action-climat-canada/>.

⁴ Association canadienne du droit de l'environnement. 17 juin 2025. *The Need to Pause or Fix Bill C-5 (One Canadian Economy Act)*. <https://archive.celafoundation.ca/archive-item/cela-submission-re-the-need-to-pause-or-fix-bill-c-5-one-canadian-economy-act/cela-letter-to-hoc-and-senate-re-bill-c-5-june-17-2025/>.

avons besoin que le gouvernement fédéral promeuve la participation publique, la transparence, les droits des peuples autochtones et l'équité intergénérationnelle plutôt que de contribuer à éroder les processus démocratiques.

Nous vous exhortons à revoir le projet de loi C-5.

Cordialement,



Erica Phipps, M.S.P., Ph. D.
Directrice générale

À propos du PCSEE :

Le **Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement (PCSEE)** est une structure collaborative d'envergure nationale regroupant des organisations [partenaires](#) et [affiliées](#) dont les missions se recoupent, et qui travaillent ensemble depuis plus de 20 ans dans le but d'améliorer la santé environnementale des enfants au Canada. Le PCSEE a pour but de sensibiliser les gens, de mobiliser les connaissances et de catalyser l'action en ce qui concerne les questions relatives à la santé environnementale des enfants. Plus particulièrement, il s'efforce d'empêcher ou de réduire l'exposition aux produits chimiques toxiques et aux polluants durant le développement du fœtus et de l'enfant, périodes particulièrement vulnérables de l'existence.

healthyenvironmentforkids.ca/fr

